



ÉVALUATION CONSTRUCTIVE PAR LES PAIRS

VAGUE A

Atilla Baskurt, Conseiller Scientifique de Pilotage du domaine STIC





1. DÉPARTEMENT D'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE (DER), MISSIONS



DES PRINCIPES D'ÉVALUATION

1. Une évaluation par les pairs, collégiale, où sont représentées les instances nationales d'évaluation : CNU, CoNRS, CSS.
2. Une évaluation au service des évalués et de leurs tutelles, qui leur fournit un diagnostic extérieur.
3. Une évaluation transparente et contradictoire (*i.e.* permettant aux évalués d'intervenir en cas de conflit d'intérêt et de répondre au rapport d'évaluation).
4. Une évaluation qui garantit l'égalité de traitement entre unités de recherche (EA, UMR, UPR, etc.).

MISSIONS

1. Fournir au directeur de l'unité et à ses membres, un avis scientifique objectif et indépendant sur la qualité de leurs activités passées et leurs projets, en les situant dans le contexte international :
 - a. les points forts et les opportunités
 - b. les points à améliorer et les risques
 - c. les recommandations
2. Fournir aux opérateurs (universités, organismes de recherche, écoles) un avis sur les activités scientifiques de l'unité et son positionnement par rapport à ses compétiteurs au niveau international et national.

ORGANISATION DU DER ET ST6

- 3 domaines : SHS, Sciences du Vivant et l'Environnement, Sciences & Technologies (ST)
- 6 sous domaines dans ST dont ST6
- ST6 : informatique, signal, image, automatique, robotique, productique, génie électrique, électronique, photonique (sections 27, 61 et 63 du CNU et sections 6, 7 et 8 du CoNRS)
- Une équipe : 1 CSP et 8 CS (chercheurs et enseignants-chercheurs)
- 37 unités à évaluer en Vague A pour ST6 (4700 EC-C-PAR)



2. PROCESSUS D'ÉVALUATION



UN LONG PROCESSUS...



QUELQUES POINTS EN DÉTAIL

1. Avant la visite, le comité d'experts :
 - a. produit un rapport version 0 à usage interne
 - b. transmet ses questions à l'unité de recherche 15 jours au moins avant la visite
 - c. les réponses sont apportées par l'unité lors de la visite

QUELQUES POINTS EN DÉTAIL

- 2.** Après la visite, le comité rédige un rapport qui comporte :
 - a.** un avis global sur l'unité et sur ses équipes
 - b.** pour chaque critère, un commentaire comportant points forts, points à améliorer, recommandations et une appréciation qualitative situant le niveau de l'unité/équipe dans le contexte international

Critère 1 :

- a.** Production et qualité scientifique, Rayonnement et attractivité académique de l'unité ou équipe
- b.** Interaction avec l'environnement non académique (social, économique et culturel)
- c.** Formation par la recherche

Critère 2

- a.** Organisation et vie de l'unité/équipe

Critère 3

- a.** Stratégie et perspectives scientifiques pour le prochain contrat

QUELQUES POINTS EN DÉTAIL

3. Le rapport d'évaluation
 - a. est transmis aux évalués et à leur(s) tutelle(s) pour observations
 - b. est rendu public sur le site du Hcéres sous forme de résumé
 - c. est signé par le président du comité et cosigné par le président du Hcéres ou son représentant
 - d. le rapport final est transmis à la tutelle déposante dans les 2 mois suivant la visite
 - e. Le DU transmet le rapport à l'ensemble des membres de l'unité

3. DÉROULEMENT DE LA VISITE

Vague A :

- S1 Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées
5 semaines : 04/11/19 - 06/12/19
- S2 Université Clermont-Auvergne ; Université Grenoble-Alpes
6 semaines : 09/12/19 - 31/01/20
- S3 : Languedoc-Roussillon Universités
4 semaines : 27/01/20 - 21/02/20
- S4 : Université de Lyon
7 semaines : 24/02/20 - 10/04/20



DÉROULEMENT DE LA VISITE

- La visite se déroule sous la responsabilité du Président du comité. Le/la conseiller(ère) scientifique représente l'autorité du Hcéres. Il/elle ne participe pas à l'évaluation, ne pose pas de questions et n'intervient que pour assurer le bon déroulement de la visite.
- Les observateurs (représentants des tutelles, etc.) n'assistent pas aux huis-clos du comité.
- Il n'y a pas de rendu oral de l'évaluation



hceres.com

 @Hceres_

 Hcéres